

RAPPORT

DREAL Centre

Délégation de bassin
Loire-Bretagne

Novembre 2012

Annexe 8

Consultation du public

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Centre

L'annexe 8 présente une synthèse de la consultation du public. A partir du 14 septembre 2012 et durant 3 semaines, une adresse mél a été mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/cinquieme-revision-des-zones-r380.html>) afin de permettre une consultation du public.

La consultation du public a été close le 10 octobre 2012. Elle a donné lieu à 38 courriers électroniques. Parmi ces courriers électroniques, 18 émanent du monde agricole, 9 viennent de particuliers, 5 d'associations environnementales, 2 d'élus et 1 d'une fédération de pêche.

Une synthèse de ces avis est disponible ci-dessous. Une analyse de l'avis est proposée. Un renvoi au rapport et à ses annexes est proposé lorsque la réponse aux observations s'y trouve.

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
1	20/09/2012	Pays-de-la-Loire		Contestation du seuil de 11,5 mg/l retenu pour l'eutrophisation marine, au motif qu'il n'est pas suffisamment étayé scientifiquement – Constatation que sur Seine-Normandie, un seuil à 18 mg/l a été retenu.	Un approfondissement de la méthode de prise en compte de l'eutrophisation marine a été mené. Il s'agit d'un objectif à 11,5 mg/l à Montjean et d'un seuil de classement à 16mg/l. Le seuil de classement a été redéfini suite à la consultation. Les proposition de classement sur ce critère sont donc modifiées.
2	20/09/2012	Pays-de-la-Loire	72	Dans la Sarthe, sur 65 qualitomètres seuls 23 ont un percentile 90 supérieur à 40 mg/l en 2010-2011. Sur ces 23 qualitomètres, 20 sont déjà en ZV. Le classement de la masse d'eau du Cénomaniens est étendu. Exprime le regret que le rapport DREAL ne fasse référence qu'à 5 qualitomètres (3 sarthois et 2 ornais). Rappelle que le captage de St Michel de Chavaigne, défaillant, est voué à l'abandon Les connaissances sur la structure et le fonctionnement de la nappe sont minces (poches captives ? failles ?...)	Les qualitomètres les plus favorables sont intégrés à l'étude pour confirmer les propositions de compartimentation lorsqu'elles existent. Les contaminations observées sont des indices de pollution de la masse d'eau (voir rapport) hormis justification de pollution ponctuelle convaincante. Les éléments techniques apportés lors de la consultation ont néanmoins permis de modifier les propositions de classement. Un captage voué à l'abandon doit être pris en compte car il contribue comme les autres à détecter une contamination de la masse d'eau.
3	20/09/2012	Pays-de-la-Loire	72	Contestation de l'extension de la ZV à toute la Sarthe, notamment au canton de Bouloire : seules les données défavorables sont mises en évidence. Sur 157 qualitomètres seuls 27 ont un percentile 90 supérieur à 40mg/l (2010/2011) - 85 ont un percentile 90 inférieur à 40mg/l (2010/2011) et ils ne sont pas cités par la DREAL qui ne fait apparaître que 13 qualitomètres. Sont exclus d'office ceux inférieurs à 10 mg/l - est-ce objectif d'exclure ces qualitomètres? l'usage du percentile 90 sur-dimensionne la problématique nitrates Les tendances sont évaluées sur les percentiles 90 sur 20 ans or dans le cas de litige sur le classement d'une masse d'eau et dans le cas de masses d'eau ciblées par EU les données 2005-2011 seront mobilisées. <i>Reprise des éléments de la remarque n°1 sur le manque de connaissance du fonctionnement, la référence à 5 qualitomètres et le captage de St Michel de Chavaigne.</i>	Les qualitomètres les plus favorables sont intégrés à l'étude pour confirmer les propositions de compartimentation lorsqu'elles existent. Les contaminations observées sont des indices de pollution de la masse d'eau (voir rapport) hormis justification de pollution ponctuelle convaincante. Les qualitomètres inférieurs à 10 mg/l n'ont pas été cartographiés : ils prélèvent dans l'immense majorité des cas une nappe captive.
4	21/09/2012	Pays-de-la-Loire	49	Absence de concertation amont avec profession, publication à la veille des vacances pour réponse début octobre. Pas d'accompagnement financier des éleveurs déjà durement touchés Diminution de la durée d'épandage obligeant à revoir la capacité de stockage d'effluents : le calendrier d'épandage en question relève d'un idéal et non pas de réalités agronomiques.	Sur les conséquences socio-économiques, se référer au rapport.
				L'amélioration de la qualité de l'eau dans le Maine-et-Loire n'est pas prise en compte, seulement la détérioration en limite du département.	L'amélioration de la qualité des eaux est prise en compte dans les études de tendance.
5	22/09/2012	Pays-de-la-Loire	72	L'extension de la ZV à la Sarthe ne se justifie absolument pas pour le moment. En eaux superficielles : l'analyse DREAL réalisée sur les données de percentile 90 en 2010/2011 fait apparaître seulement 3 données hors ZV pour lesquelles le percentile 90 dépasse 40mg/l - tous les autres sont largement au-dessous - sur les 3 cours d'eau, seule évolution Loir est connue et est à la baisse (baisse de 2,87 mg/l relevée). <i>Reprise de la remarque n°2 sur le nombre de qualitomètres pris en compte par la DREAL.</i>	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur le Loir a été modifiée (voir annexe 2). Sur la Mêle et l'Erre, la proposition de classement a été modifiée lors de la consultation, la chronique de données étant trop courte pour établir une tendance.
				Sur le Loir, il existe une confusion des données : le rapport DREAL évoque la station au Lude, les résultats de la campagne de surveillance place le qualitomètre à Nogent/Loir. - compte tenu de ce flou, les données et conclusions peuvent être contestées - Le Loir a une tendance sur 10 ans au Lude haussière – en prenant une période 2004/2011, la tendance est plutôt à la stabilité : le choix de la période influe directement sur le classement Sur la Mêle, le classement est basé sur 3 ans (2009/2011) insuffisant - données 2010/2011 entre 40 et 50 mg/l, courbe tendance tracée à la hausse – La station choisie (St Martin Vieux Bellême) est contestée car la station de Souvigné/Mêle à l'aval présente un percentile 90 inférieur à 40 mg/l (= 25,2 mg/l) Sur l'Orne saosnoise : le qualitomètre de Ballon déjà en ZV : la DREAL classe car tendance sur 10 ans haussière En prenant une période 2004/2011, la tendance est à la baisse - le choix de la période influe également sur le classement	Une erreur s'est glissée dans le rapport soumis à consultation. La station sur le Loir citée au Lude est bien située à Nogent s/ Loir. Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur le Loir a été modifiée (voir annexe 2). Sur la Mêle et l'Erre, la proposition de classement a été modifiée lors de la consultation, la chronique de données étant trop courte pour établir une tendance. Sur l'Orne saosnoise, la proposition de classement est maintenue, la tendance pouvant être établie sur 10 ans et étant à la hausse.

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				<p>Sur les nappes souterraines : contestation de l'extension de la ZV à l'ensemble des nappes -La circulaire de décembre 2011 prévoit qu'en l'absence de données ou si des données favorables existent, et si les pressions agricoles ou le fonctionnement nappe sont hétérogènes, des sous-ensembles puissent être définis dans une nappe . Seules les données de qualité les plus défavorables sont mises en évidence alors que d'autres prélèvements montrent de faibles teneurs en nitrates.</p>	<p>Les qualitomètres les plus favorables sont intégrés à l'étude pour confirmer les propositions de compartimentation lorsqu'elles existent.</p>
				<p><i>Reprise de la remarque n°3 sur le nombre de qualitomètres utilisés et sur les tendances.</i></p>	<p>Voir remarque n°3</p>
				<p><i>Reprise de la remarque n°2 sur le Cénomaniien.</i></p>	<p>Voir remarque n°2</p>
				<p>Concernant les sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine: la nappe divisée en deux parties : celle la plus à l'ouest empiète sur le Sud de la Sarthe (Le Lude) - 2 stations de mesures en Indre-et-Loire sont référencées pour cette sous-masse - Bien que les données soient légèrement supérieures à 50 mg/l, elles ne sont connues que depuis 2007 pour le premier qualitomètre et que depuis 2011 sur le 2nd.</p>	<p>Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG095 a été modifiée (voir annexe 1).</p>
				<p>Concernant le Séno-Turonien: 7 qualitomètres sont cités dans le rapport DREAL (5 dans la Sarthe - 2 en Eure-et-Loir) - Pour La Flèche et Alluyes la tendance est à la baisse sur période décennale - La grande hétérogénéité des données sur la station de Vibraye (justesse des données ? Est à observer de plus près. Le captage d'Aubigné-Racan es défaillant et voué à l'abandon</p>	<p>Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG090 a été modifiée (voir annexe 1). Un captage voué à l'abandon doit être pris en compte car il contribue comme les autres à détecter une contamination de la masse d'eau.</p>
				<p>Concernant les Marnes du Callovien sarthois: 4 qualitomètres dans la Sarthe sont cités dans le rapport DREAL. Tous sont en ZV – Le qualitomètre de Domfront en Champagne présente des données de percentile 90 entre 40 et 50 mg/l en tendance baissière sur période décennale.</p>	<p>En eaux souterraines, la tendance est analysée sur 20 ans lorsque les données sont disponibles.</p>
				<p>Concernant la masse d'eau souterraine Sarthe aval : 5 qualitomètres sont cités dans le rapport DREAL (2 en 72 - 3 en 43) tous en ZV – Le qualitomètre de Juigné a peu de données et a une tendance à la baisse – Le qualitomètre de Joué en Charnie a une donnée percentile 90 entre 40 et 50 mg/l a tendance stable sur période décennale.</p>	<p>En eaux souterraines, la tendance est analysée sur 20 ans lorsque les données sont disponibles.</p>
				<p><i>Reprise de la remarque n°1 sur l'eutrophisation marine.</i> La directive nitrates ne s'adressant qu'aux exploitants agricoles ne convient pas à régler les problèmes d'algues vertes aux estuaires - d'autres facteurs (phosphores, température de l'eau, ensoleillement...) sont nécessaires à leur développement - le choix de la directive nitrates pour réguler les algues est un mauvais choix qui n'aura pour seule conséquence que l'abandon progressif de l'élevage et des prairies</p>	<p>Voir remarque n°1</p>
6	23/09/2012	Centre	45	<p>Les communes de Marcilly-en-Villette, Neuivy-en-Sullias et Vienne-en-Val dans le bassin versant du Dhuy sont classées pour le critère eaux superficielles et pas pour critère eaux souterraines ce qui n'est pas justifié - ces 3 communes devraient également être visées pour le critère eaux souterraines Si une partie suffisante de ces communes est dans le bassin du Dhuy (FRGR1140) pour justifier le classement, pourquoi n'en serait-il pas de même pour la nappe alluviale (FRGR108 alluvions de la Loire moyenne avant Blois) ?</p>	<p>La méthode de classement prévoit d'intégrer les communes lorsque plus de 30% de leur superficie recoupe une masse d'eau ou partie de masse d'eau contaminée. Ce n'est pas le cas de ces communes en ce qui concerne la masse d'eau souterraine. Elles recoupent par contre le bassin versant de masse d'eau superficielle pour plus de 30% de leur superficie.</p>
7	24/09/2012	Pays-de-la-Loire	49	<p><i>Reprise de la remarque n°5 sur les possibilités de découpage des masses d'eau souterraine.</i></p>	<p>Voir remarque n°5</p>

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				<p>Concernant le Séno-Turonien Touraine nord :le captage Allonnes montre une amélioration. Le captage de Neuillé rue Noire a une teneur en nitrates stable (20 à 25 mg/l) – Un captage à Vernantes a une concentration d'environ 5 mg/l – Le captage de Neuillé Boiseaudier a une teneur nitrates élevée. Il fait l'objet d'un programme d'actions nitrates - étant donné la proximité avec captages précédents, l'origine de la pollution est ponctuelle et ne justifie pas le classement de l'ensemble de cette nappe.</p>	L'origine ponctuelle de la pollution à Neuillé n'a pas été définie. A Vernantes, la tendance est établie à la hausse.
				<p>Sur les sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine : étant donnée la segmentation de la nappe, en l'absence de donnée représentative sur la partie ouest (49) le classement en ZV ne doit pas être retenu : le qualitomètre de St Laurent de Lin correspond à une source représentant une nappe d'eau d'étendue limitée. Le qualitomètre de Hommes est en réalité situé dans le Turonien et a été affecté à la mauvaise nappe dans ADES.</p>	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG095 a été modifiée (voir annexe 1).
				<p>Concernant la craie du Séno-Turonien bassin versant de la Vienne : étant données les différences de pressions agricoles entre la partie ouest et est de la nappe et les résultats favorables du captage Fontevraud, la ZV ne doit pas être étendue sur la partie ouest (49) de cette nappe</p>	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG087 a été modifiée (voir annexe 1).
				<p>Concernant les sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire : les qualitomètres indiqués dans le rapport dépassant seuils nitrates sont tous hors du 49 et la plupart en ZV Le qualitomètre de St Léger, le plus proche, correspond à une source captée à 7m, dans le Turonien et non le Cénomanién - plusieurs captages dans cette nappe (Beaufort en Vallée, Montreuil Bellay) ont teneurs en nitrates inférieures à 30mg/l. L'extension ZV vers l'ouest de cette nappe est donc injustifiée</p>	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG122 a été modifiée (voir annexe 1).
				<p>Sur le bassin du Loir, il est possible de distinguer des sous-bassins Les données en partie aval n'entrent pas dans les critères permettant un classement en ZV au titre des eaux superficielles. De Château du Loir à la Maine, les teneurs en nitrates (Osur) sont entre 10 et 40 mg/l Les affluents sont en bon état sur critère nitrates : pas de dépassement du seuil bon état DCE Dans la partie médiane, la tendance est à l'amélioration du percentile 90 entre 2004-2005 et 2010-2011 à Château du Loir (- 2,87 mg/l) Le classement en ZV du bassin du Loir dans son ensemble n'est donc pas pertinent</p>	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur le Loir a été modifiée (voir annexe 2).
				<p><i>Reprise de la remarque n°1 concernant la prise en compte de l'eutrophisation marine.</i> Sur le bassin de la Sarthe, les données ARS 1992/2011 montrent une tendance à la diminution – Sur 2009-2011, la plupart des valeurs mesurées sont entre 10 et 30 mg/l en partie aval – Le percentile 90 en 2010-2011 est à 26,1 mg/l sur Sarthe et 31 mg/l sur son affluent Piron</p>	Voir remarque n°1
				<p>Le classement en ZV proposé aura lourdes conséquences sur exploitations agricoles Certaines auront obligation d'augmenter leurs capacités de stockages : coût élevé des travaux, fragilité de certains élevages, absence de certitude sur le financement Le classement se traduira par un arrêt de l'activité d'élevage pour une part non négligeable d'exploitations Plusieurs milliers d'ha de prairies en PdL pourraient être mises en culture ou abandonnées</p>	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
8	25/09/2012	Pays-de-la-Loire	49	<p>Briollay: aucune logique que la commune passe en ZV Tous les exploitants sont en bio, avec des chargements inférieurs à 1,4 UGB/ha C'est le territoire des basses vallées angevines, et une zone natura 2000 concerne 9000 ha sans engrais chimique et sans phyto.</p>	Suite aux éléments techniques apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur cette commune a été modifiée (voir annexe 1).

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				<p>Il existe des contraintes de mise aux normes des bâtiments, liées à l'augmentation du temps de stockage des effluents et ce sans financement</p> <p>Ce n'est pas réalisable économiquement donc l'activité élevage va disparaître au profit céréales et peupliers pour remplacer prairies naturelles des zones inondables (voir vallée de la Vienne qui a subi la disparition de l'élevage)</p> <p>Une zone natura 2000 sans élevage entraînerait une disparition de la biodiversité.</p> <p>Les conséquences seront à assumer jusqu'au niveau européen sur ce dossier biodiversité</p> <p>Il y a eu une perte de 30 % de l'élevage en 10 ans par la sur-règlementation - Passer zone en vulnérable va tuer élevage</p>	<p>Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.</p>
9	25/09/2012	Centre	37	<p>Risque d'un arrêt de la production animale, de licenciement, de non-reprise des exploitations...</p>	<p>Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.</p>
				<p>La qualité de l'eau du département ne justifie pas de classer en ZV les communes du bassin versant de la Loire</p>	
				<p>Concernant le Séno-Turonien nord Loire Touraine : le classement est proposé à cause de 2 captages à teneur en nitrates supérieur à 50mg/l. Or sur ces deux communes il existe 1 autre captage dans la même nappe, sur la commune, à des teneurs inférieures à 40 mg/l et plus de 20 autres captages dans la même nappe à teneur inférieure à 40mg/l - cela prouve qu'il s'agit d'une pollution ponctuelle sur ces 2 forages et que la nappe Séno-Turonien nord Touraine n'est pas polluée par les nitrates agricoles</p> <p>Le classement en ZV ne changera rien à la qualité des 2 captages incriminés et ne se justifie donc pas</p>	<p>La justification de pollution ponctuelle à Saint-Paterne-Racan n'est pas convaincante. Sur la commune, il existe un autre qualitomètre à 38 mg/l. Sur la masse d'eau, d'autres qualitomètres sont contaminés, et constituent des indices de pollution de la nappe. Celle-ci a été sectorisée de façon à prendre en compte les différences de pression agricole.</p> <p>L'objectif du classement en zone vulnérable n'est pas spécifiquement une amélioration de la qualité de l'eau sur les captages, mais une amélioration globale de la qualité de l'eau de la nappe.</p>
	<p>L'Indre-et-Loire contribue à dé-pollution du Loir - sa teneur moyenne à l'entrée du département est supérieure à sa teneur à sa sortie du département</p> <p>Les différents affluents (Fare, Maulne, Escotais, Long, Deme) améliorent la qualité du Loir</p> <p>Il est donc anormal que les communes du bv du Loir soient classées en ZV du fait de leur contribution supposée à l'eutrophisation de l'estuaire de la Loire</p>	<p>Les affluents du Loir non contaminés ont été exclus de la proposition de classement dans le dossier soumis à consultation.</p>			
10	25/09/2012			<p>Regret qu'une nouvelle extension des ZV soit encore d'actualité</p> <p>Des investissements sont régulièrement effectués pour améliorer les pratiques avec résultats positifs et concrets pour environnement</p> <p>Ces investissements ne sont pas productifs et pas intégrés dans prix de ventes des produits</p> <p>C'est décourageant, de nombreux éleveurs vont jeter l'éponge, la biodiversité va encore disparaître, de nombreux agriculteurs vont céder leurs exploitations - celles-ci iront alors à l'agrandissement.</p>	<p>Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.</p>
11	25/09/2012	Centre	37	<p>L'agriculture et l'élevage ont un poids économique essentiel en Indre-et-Loire (environ 8000 actifs) qui participent à la vie des territoires ruraux - depuis 10 ans la production a perdu 13 millions d'euros, il existe une diminution du nombre d'élevages supérieure à 40 % (> 1 000 exploitations d'élevage)</p> <p>Les agriculteurs tourangeaux ont déjà fait de nombreux efforts pour prendre en compte l'environnement et amélioré leurs pratiques (rappel des efforts depuis le 1er PMPOA) Une évaluation des effets des mesures en place est souhaitée. Des analyses montrent une légère amélioration de la qualité des eaux superficielles dans certains cours d'eau du département. La teneur moyenne annuelle en nitrates de la plupart des eaux souterraines et superficielles s'est améliorée depuis une dizaine d'années</p>	<p>Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.</p>

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				L'extension de la ZV à l'ensemble du département risque d'avoir de graves conséquences sur la santé économique de nombreuses exploitations d'élevage - une mise aux normes successive des durées de stockage des fumiers pourra décourager des éleveurs - l'investissement improductif engendré va inciter certains producteurs à stopper leur activité d'élevage, source d'emploi, de valeur ajoutée et de diversité sur le territoire Le retournement des prairies est à craindre (perte de biodiversité) les exploitations n'auraient d'autre choix que de se spécialiser, augmentant leur vulnérabilité vis-à-vis de cours fluctuants - pour une exploitation laitière moyenne (50 vaches) Elevage environnement (CA37) estime la mise aux normes liée à l'extension de la ZV et au 5e programme d'action à 50 000 € minimum(jusqu'à 65 000 € si la capacité de stockage imposée atteint 6 mois) - inutile de préciser que certaines exploitations ne pourront pas se le permettre - pour l'Indre-et-Loire ce sont près de 13 millions qui devront être dépensés en béton et autres fosses en géomembrane	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
12	25/09/2012	Pays-de-la-Loire	72	<i>Reprise de la remarque n°5 sur le Loir, la Mêle, l'Erre et l'Orne Saosnoise, le Cénomaniens, le découpage de la masse d'eau, le nombre de qualitomètres utilisées et sur les tendances, sur les Sables et Calcaires lacustres, le Séno-Turonien, les Marnes du Callovien Sarthois, la masse d'eau Sarthe Aval et sur l'eutrophisation marine.</i>	Voir remarque n°5
13	26/09/2012	?	?	L'eau est le 1er élément pour la subsistance Souhait que cette ressource pour le corps soit préservée sans condition et par conséquent que l'activité humaine soit sans impact sur celle-ci tant qu'elle est buvable	
14	26/09/2012	Centre	37	<i>Reprise de la remarque n°9 sur le Séno-Turonien Touraine Nord et sur le Loir.</i>	Voir remarque n°9
15	28/09/2012	Centre	37	L'agriculture et l'élevage ont un poids économique essentiel en 37 De nombreux efforts ont déjà été effectués pour prendre en compte l'environnement et améliorer les pratiques	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
				Concernant le Séno-Turonien BV de la Vienne : le captage Ferrière-Larçon est dans la nappe des calcaires lacustres et n'a donc pas d'impact sur la qualité du Séno-turonien. La nappe du Séno-turonien BV Vienne est fragmentée par la Creuse - à l'est de la Creuse les captages du Séno-turonien (St Senoch, Paulmy, Mezeière-en-Brenne, Martizay) ont des teneurs en nitrates inférieures à 40 mg/l Les communes du canton Preuilly/Claise n'ont pas à être classées au titre de la pollution des eaux souterraines étant donné que la nappe du séno-turonien à l'est de la Creuse est saine	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG087 a été modifiée (voir annexe 1).
16	28/09/2012	Centre	37	Avis favorable au projet de classement, cependant, le morcellement est important dans l'Indre-et-Loire. L'Europe reproche aux autorités françaises leurs: zones actuellement trop petites ne permettant pas de lutter efficacement contre la pollution d'origine agricole Le projet paraît plus en cohérence que le classement actuel Au nom de la cohérence de bassin et de masses d'eau et en vue de présenter une cartographie représentant des grandes entités par bassin à EU souhaite l'ajout des communes isolées sur la cartographie proposée comme St Benoit la Forêt, Tilouze, les communes du val de Loire en aval de Tours ou les communes de Noizay et Nazelles Négron et Tournon St Pierre	
17	28/09/2012	Centre	37	<i>Reprise de la remarque n°11 sur les aspects socio-économiques.</i>	Voir remarque n°11
				FRGG095 : la nappe des sables et calcaires n'est pas une unité géologique mais des entités différentes. Il est impossible d'imputer aux communes du canton de Château La Vallière ni la pollution du captage de St Laurent de Lin alors que la Maulne fait la séparation ni la pollution des captages de Esvres et Bléré, la Loire faisant la séparation Le forage de St Laurent de Lin n'est pas alimenté par les terrains situés à l'est de la Maulne. Classer les communes du canton de Château la Vallière en ZV n'améliorera en rien la qualité du forage de St Laurent de Lin	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur la masse d'eau FRGG095 a été modifiée (voir annexe 1).

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				<i>Reprise de la remarque n°9 sur le Séno-Turonien Touraine Nord et sur le Loir.</i>	Voir remarque n°9
18	29/09/2012	Centre	37	Les règles imposées par la directive nitrate vont une fois de plus décourager les éleveurs Refus d'une région Centre qui ressemble à un grand champ de blé avec quelques ateliers de mille vaches : un territoire sans saveur et sans identité	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
19	01/10/2012	Centre	41	Incapacité à supporter les contraintes environnementales qu'administration souhaite mettre en place sous prétexte que l'Europe veut sanctionner sur les prétendues qualités de l'eau Travail fait correctement, refus d'être variable d'ajustement. Obligation de se mettre aux normes (éleveur naisseur engraisseur porcs) sans aucune souplesse, d'augmenter cheptel pour ne pas augmenter coût de production (cours du porc et coût des aliments) mais augmentation du travail, des risques financiers, des plans d'épandages, des durées de stockages des effluents, des contraintes et du stress envers la vie de famille – Risque de suppression de bon nombre d'élevages.	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
				<i>Reprise de la remarque n°11 sur les aspects socio-économiques.</i>	Voir remarque n°11
				<i>Reprise de la remarque n°17 sur le captage de Ferrière-Larçon.</i>	Voir remarque n°17
				Indre : L'Indre-et-Loire contribue à dé-pollution de l'Indre – la teneur moyenne à l'entrée du département est supérieure à la teneur moyenne à confluence avec la Loire Il est donc anormal que les communes BV Indre soient classées ZV du fait de leur contribution supposée à l'eutrophisation de l'estuaire de la Loire	Un approfondissement de la méthode de prise en compte de l'eutrophisation marine a été mené. Le seuil de classement a été redéfini suite à la consultation. Les proposition de classement sur ce critère sont donc modifiées.
				Bossée : la Manse sépare la craie du Séno-Turonien du BV Vienne en plusieurs sous-nappes : les écoulement des eaux du BV Manse n'alimentent pas le captage Noyant de Touraine D'autres captages dans la sous-nappe craie du séno-turonien BV Manse ont une qualité correcte (Villeperdue, Ste Catherine de Fierbois) Bossée n'a pas à être classée au titre de la pollution des eaux souterraines étant donné que la nappe du Séno-turonien du BV de la Manse est saine <i>Reprise de la remarque n°15 sur la Craie du Sénoturonien BV de la Vienne.</i>	Voir remarque n°15

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				<i>Reprise de la remarque n°9 sur le Séno-Turonien Touraine Nord et le Loir.</i>	Voir remarque n°9
				<i>Reprise de la remarque n°17 sur les sables et calcaires lacustres</i>	Voir remarque n°17
				Brenne : la teneur en nitrates en valeurs maximales à la baisse sur la Brenne à Châteaurenault - à Vernou le percentile 90 est inférieur à 40 mg/l - selon les critères de la DREAL, le classement du bassin Brenne ne se justifie pas	Sur la Brenne, la diminution du nombre d'analyses depuis 2007 ne permet plus de disposer d'informations entre les mois de décembre et février, mois pendant lesquels intervenaient les valeurs les plus élevées avant 2007. Sur ce point ciblé par la Commission Européenne, le dépassement de 40 mg/l est toujours avéré bien que la tendance ne soit pas franche. La proposition de classement est donc maintenue.
20	02/10/2012	?	?	<p>Remarques concernant les programmes d'action :</p> <p>L'action de l'Europe est présentée comme une action étrangère imposant sa volonté à la France, il serait bon de rappeler que la France par l'intermédiaire de ses représentants élus et de ses ministres est partie prenante des décisions prises à Bruxelles - tout est négocié et approuvé avant d'être mis en application...</p> <p>- le programme proposé constitue une obligation de moyens imposé aux agriculteurs par le ministère de l'écologie, sans implication du ministère de l'agriculture, "ce qui donne aux agriculteurs le sentiment de subir à nouveau le "diktat" des écolos et de l'Europe"</p> <p>_ ce sentiment de diktat n'est pas de nature à permettre une application efficace des mesures préconisées, en effet s'il est relativement aisé de vérifier qu'un cahier de fertilisation est rempli, il est beaucoup plus difficile de contrôler que ce qui y est inscrit est conforme à ce qui a été fait sur le terrain et encore plus complexe de savoir si ce qui a été fait sur le terrain a bien pris en compte toutes les variables : climatiques, pédologiques, topographiques, agronomiques... agissant sur le taux de nitrates hydrosoluble dans le sol</p> <p>_ peut-être serait-il enfin temps de mettre en application l'article L110-1 II 3° du CE en mettant en place une taxe nitrates dissuasive taxant les plus gros pollueurs au profit des moins polluants - des mesures régulières de débit et de concentration de nitrates en différents points des bassins versant permettraient de quantifier et de localiser les apports en nitrates dans les eaux superficielles et donc d'adapter la taxation au plus près des sources réelles (agriculture, industries et stations d'épuration) - concernant les eaux souterraines, un réseau dense de mesures régulières dans les nappes proches est à organiser - ainsi les pollueurs seraient incités à trouver les moyens de réduire leur pollution - cette mesure pourrait même fonctionner dans un premier temps sur le principe des radars pédagogiques avant sa mise en œuvre réelle</p>	

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
21	05/10/2012	Pays-de-la-Loire	72	<p>Désaccord avec extension ZV en 72</p> <p>La directive nitrate dans son ensemble n'est pas le bon outil pour la Sarthe. - La qualité des eaux ne justifie pas l'extension et bien des critiques sur méthode que la profession agricole a largement développée peuvent être faites, son application pourrait, à terme être négative pour la qualité des eaux</p> <p>L'élevage se réduit dans la Sarthe - la mise aux normes élevages bovins les plus petits (répondant aujourd'hui au RSD) pourrait bien précipiter la majorité d'entre eux à arrêter la production - coût de mise aux normes entre 1000 et 2000e par UGB - ce sont des élevages pâturant - l'agriculteur qui n'a plus de vaches n'a plus besoin de prairie - 2 solutions les cultiver (si il en a le droit), ou les rendre à son propriétaire (peupliers ou friches), quid de la biodiversité ?</p> <p>Crainte que dégât économique soit évident et le gain environnemental désastreux : les prairies sont des filtres.</p> <p>Il paraît plus judicieux d'avoir une approche ciblée des zones à problème avec une mise en œuvre de programme d'action précis, plutôt que de répondre à une menace européenne sans mesurer les conséquences - il est possible d'ouvrir une porte avec une masse, c'est mieux de prendre une clef</p>	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
22	05/10/2012	Pays-de-la-Loire	72	<i>Reprise de la remarque n°5 sur le Loir, le nombre de qualitomètres utilisées et sur les tendances, le Séno-Turonien, et sur l'eutrophisation marine.</i>	Voir remarque n°5
23	05/10/2012	Limousin	23 et 87	<p>DDT semble en décalage important par rapport à la politique du bassin et aux objectifs ambitieux porté dans ce volet de reconquête de qualité des milieux aquatiques</p> <p>Les associations de protection de l'environnement ont découvert état avancement procédure lors des CODERST 23 et 87 et lors CLE SAGE Vienne</p> <p>Absence de concertation en 87 et 23 : concertation départementale (R211-77 CE) pas faite - manque de transparence et de concertation</p> <p>_ demande au Préfet Coordonnateur de Bassin préciser les modalités ainsi que le bilan de la concertation exigée au titre art R211-77 pour le 87 et le 23</p> <p>Contestation de la légalité des CODERST en Limousin fragilité juridique. Demande au PCB de préciser sa position sur :</p> <p>_ défaut de concertation préalable en limousin</p> <p>_ illégalité des avis des CODERST et de la CLE</p> <p>Les associations regrettent et dénoncent fermement la tentative des préfets 87 et 23 d'empêcher la mise en œuvre de la directive nitrate dans ces départements sur le fondement de critères non juridiques et non concertés</p>	
24	07/10/2012	Centre	37	<i>Reprise de la remarque n°19 sur le Séno-Turonien BV de la Vienne</i>	Voir remarque n°19

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
25	07/10/2012	Centre	45	<p>Le classement en ZV de Bougy-lez-Neuville et St-Lyé-la-Forêt est proposé pour les critères eaux superficielles et eutrophisation marine et ne l'est pas pour le critère eaux souterraines</p> <p>Cela n'est pas justifié car ces deux communes devraient également être visées pour le critère eaux souterraines</p> <p>L'occupation du sol y présente deux faciès très différents : le sud et le sud-ouest occupés par la forêt d'Orléans, le reste occupé par des terres agricoles - rien ne distingue ces dernières des terres agricoles des autres communes proches de la forêt d'Orléans qui sont déjà classées en zone vulnérable (Neuville-aux-Bois, Chevilly...)</p> <p>La partie forestière alimente la masse de d'eau FRGG135 qui n'est pas polluée</p> <p>Une grande partie du territoire agricole alimente quant à lui la nappe des calcaires libres de Beauce (FRGG092) identifiée comme particulièrement polluée dans l'annexe 1 du rapport</p>	<p>Les communes de Bougy les Neuville et Saint-Lyé la Forêt ne sont pas proposées sur le critère eaux souterraines car elles sont concernées pour moins de 30 % de leur superficie par une masse d'eau souterraine contaminée.</p>
26	07/10/2012	Centre	37	<p><i>Reprise des remarques n°11 et 19 sur les aspects socio-économiques et sur le classement de l'Indre</i></p>	Voir remarques n°11 et 19
				<p><i>Reprise de la remarque n°15 sur Ferrières-Larçon</i></p>	Voir remarque n°15
				<p><i>Reprise de la remarque n°17 sur les sables et calcaires lacustres</i></p>	Voir remarque n°17
				<p><i>Reprise de la remarque n°19 sur l'Indre et le Séno-Turonien BV de la Vienne et la Brenne</i></p>	Voir remarque n°19
				<p><i>Reprise de la remarque n°9 sur le Séno-Turonien Touraine Nord et le Loir</i></p>	Voir remarque n°9
				<p><i>Reprise de la remarque n°1 sur la prise en compte de l'eutrophisation marine</i></p>	Voir remarque n°1
				<p><i>Reprise de la remarque n°5 sur l'Orne saosnoise</i></p>	<p>Sur l'Orne saosnoise, la proposition de classement est maintenue, la tendance pouvant être établie sur 10 ans et étant à la hausse.</p>
28	08/10/2012	Bretagne		<p>Malgré les efforts certains accomplis par les exploitants agricoles, constat que la diminution de la teneur en nitrate est très lente et donc encore insuffisante - crainte forte qu'avec le décret n° 2011-1157 du 10/10/11 relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre dans les ZV à la pollution par les nitrates d'origine agricole, la teneur en nitrate stagne, voire augmente - l'accroissement de près de 20% des zones acceptées pour l'épandage de l'azote organique et la diminution prévisible du pâturage et des surfaces en herbe sont tout à fait contraires au but poursuivi par la directive européenne "nitrate" –</p>	

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
				Nécessité de revenir sur ce décret.- il est indispensable de garder l'ensemble de la Bretagne en ZV	
29	08/10/2012	Pays-de-la-Loire	72	<p>Approche nouvelle basée sur plusieurs entrées : contamination eaux souterraines, eaux superficielles douces et marines, plus pertinente que lors des révisions précédentes Regret que l'eutrophisation des eaux de rivière soit écartée car si le phosphore est un facteur limitant du phénomène il ne prendrait pas une telle ampleur en présence d'une pollution diffuse nitratée limitée – Il existe une forte corrélation avec la présence de ces 2 éléments dans eaux de surface - ce 4e critère aurait certainement conduit à proposer classement des masses d'eau que le rapport écarte Les cultures irriguées intensives secteur Authion induisent pollution importante en particulier par nitrates – impactant les eaux superficielles, les nappes souterraines - critère eutrophisation eaux douces aurait permis de le constater malgré la dilution et les mesures qui en découleraient contribueraient à réduire le tapis continu de lentilles qui couvre la rivière</p> <p>Les qualitomètres retenus, périodes de mesure et le choix du percentile sont judicieux vu les points et mesures disponibles Les nitrates transportés en mer par Loire et autres fleuves expliquent présence croissante algues vertes sur littoral breton et de Pays-de-la-Loire - seuil retenu pour Loire est peu éloigné du taux actuel de rejet - crainte qu'à ce niveau la prolifération algale marine ne régresse pas Certains points aval d'une masse d'eau sont influencés par proximité d'une autre masse d'eau plus puissante - échanges par nappes d'accompagnement communes - c'est le cas en Pays de la Loire sur le qualitomètre en aval de l'Authion : 8,9 mg/l alors que sur station affluent amont à 16,5 mg/l (4.3.1.c) - cette chute ne peut s'expliquer que par la réalimentation naturelle de Authion par nappe Loire et apport artificiel pour notamment soutien débit étiage - difficulté régulation maintien celui-ci très au-dessus du débit minimum biologique de 0,05 m3/s. Quelle que soit dilution Authion par Loire sur parcours affluent dans lit majeur Loire : c'est cette quantité qui doit être réduite pour faire reculer l'eutrophisation marine Dans le Maine et Loire, il n'est pas judicieux de laisser hors Zone Vulnérable 20 communes</p> <p>Sur le BV de la Sarthe : le sous-bassin Narais est traité séparément malgré sa petite taille, ce qui conduit à l'exclure, de même pour Aulne sur BV Loir Si l'approche avait été plus large, le classement de ces 2 petits bassins aurait été proposé</p> <p>L'approche du rapport est en contradiction avec le souci de la commission européenne de raisonner par grandes masses d'eau _ attentes reprises dans circ et rapport (2.6) _ redevances pollutions hors élevage, adoptées par CB : rapport précise "pour des raisons de lisibilité, les hétérogénéités locales (sont) lissées pour définir des zones cohérentes et éviter les effets de mitage"</p> <p>Demande que la totalité du territoire de PdL soit classée en ZV Simplification de gestion - message montrant que tout le territoire agricole participe à pollution par nitrates seraient gage d'efficacité dans lutte contre nitrates origine agricole</p>	<p>Les affluents sur lesquels les concentrations ne répondaient pas aux critères de classement ont été exclus de la proposition.</p>

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
30	08/10/2012	Centre		<p>Regrette absence de volontarisme du monde agricole qui n'intensifie pas suffisamment ses efforts en vue réduire pertes en nitrates : en remettant en cause les couvertures hivernales des sols , en demandant une + grande souplesse des règles d'épandage</p> <p>Soutien le travail mené par services Etat - favorable aux propositions d'extension ZV au titre pollution des masses eau souterraines et superficielles et à l'inscription en ZV des BV contribuant à eutrophisation marine</p> <p>L'eutrophisation marine est un enjeu important Bien que la région Centre soit éloignée de l'Atlantique , la contribution des affluents Loire et leur BV à eutrophisation marine reste un sujet important à ne pas négliger</p> <p>Favorable à prise en compte de ce critère en espérant qu'il puisse apporter contribution à effort collectif afin de revenir à 11,5 mg/l ou moins à Montjean (estuaire Loire)</p>	
31	08/10/2012	Pays-de-la-Loire	72	<p>Les analyses d'eau en ZV ne sont pas meilleures que les analyses d'eau en zones non vulnérables</p> <p>Le passage en ZV serait un bon moyen pour anéantir l'élevage au profit des grandes cultures; qui dit cultures dit plus de fertilisants, plus de pesticides et moins d'herbage</p> <p>Étant donné la conjoncture et la pyramide des âges, pas d'investissement à attendre pour des normes de stockage.</p>	Sur les conséquences environnementales et socio-économiques, se référer au rapport.
32	08/10/2012	Pays-de-la-Loire	49	<p>Une partie de l'Est (Authion) du Maine-et-Loire échappe au classement – Il s'agit pourtant d'un secteur d'agriculture intensive contribuant largement aux pollutions mesurées</p> <p>Il apparaît incompréhensible de laisser une partie hors ZV, brouillant ainsi le message délivré à la profession agricole et ouvrant la porte à toutes les dérives</p> <p>Cette même profession se plaint du manque d'homogénéité des règlements sur les territoires. L'Etat ne peut adopter cette demi-mesure qui compliquera à coup sûr l'amélioration attendue et l'analyse des progrès sur les territoires après l'adoption du 5ème programme « nitrates »</p> <p>Si l'Etat veut être entendu par la CE qui a demandé de définir de grandes masses d'eau, il doit signifier qu'il a bien pris en compte l'ampleur du phénomène de dégradations des milieux et qu'il prend les décisions courageuses nécessaires au changement</p>	
33	08/10/2012	Pays-de-la-Loire	72	<i>Reprise de l'intégralité de la remarque n°5</i>	Voir remarque n°5
34	08/10/2012	Pays-de-la-Loire	72	<i>Reprise de l'intégralité de la remarque n°5</i>	Voir remarque n°5
35	09/10/2012	Pays-de-la-Loire		<p>Dossier surtout " Politique ", car du point de vue scientifique il n'est pas défendable</p> <p>Conçoit bien que pour réduire l'amende de Bruxelles la France en très piteux état budgétaire soit tentée par tous moyens de réduire la note en se "blanchissant" à l' excès quitte à générer certains sacrifices et/ou injustices</p> <p>Fort dommage que la profession volontariste soit injustement punie à cause d'erreurs monumentales commises dans une autre région plus à l' Ouest</p>	
36	10/10/2012	Centre		<p>Soutien travail services Etat - favorable aux propositions actuelles d'extension ZV pour pollution masse eau et contribution à eutrophisation marine</p> <p>Interrogation sur l'efficacité des plans d'actions et programmes de mesures à venir - permettront-ils de diminuer significativement les apports et contaminations des milieux aquatiques et marins par les nitrates</p>	

N°	Date du mel	Région concernée	Dépt concerné	Synthèse de l'observation	Analyse de l'observation
37	courrier du 02/08/12 à DDT 63 - copie PCB	Auvergne	63	<p>Projet de classement du BV Lembronnet - (aire alimentation des captages sur la commune du Broc, dont SIVOM est exploitant) SIVOM et CA63 portent la mise en place d'un contrat territorial sur cette zone dont l'objectif est d'améliorer les pratiques des différents acteurs du BV afin d'améliorer qualité en eau potable.</p> <p>Crainte que le classement en ZV plutôt que de solutionner les problèmes de pollution existants puisse créer une confusion et favoriser les contestations et oppositions jusqu'au-boutistes là où la concertation est avant-tout recherchée.</p>	Suite aux éléments apportés lors de la consultation, la proposition de classement sur le Lambronnet a été modifiée (voir annexe 2).
38	26/09/12 - rapport transmis par courrier par DDT 37			<p>Contestation générale du classement en ZV et des articles "scientifiques" qui prétendent démontrer un lien de causalité entre présence d'ulves et productions agricoles qui reposent tous sans aucune exception sur des modèles mathématiques non validés et fabriqués pour la circonstance - aucune raison d'accepter des arguments qui seraient rejetés par ailleurs</p> <p>En octobre 2011, la coordination a déposé une contribution - l'administration soucieuse de rester dans la droite ligne de son d'ogme n'a pas tenu compte des observations....</p> <p>L'état actuel des connaissances scientifiques ne permet pas de déterminer un lien de causalité entre taux de nitrate en Loire et développement d'algues vertes sur les côtes de Bretagne</p> <p>Le classement du bassin versant de la Loire serait une aberration vu le taux moyen de nitrate très faible bien en deçà d'un niveau qui pourrait être qualifié de pollution (norme établie pour eaux en bouteille à 50 mg/l)</p> <p>Reste opposé à toute forme de concurrence déloyale sur les conditions environnementales et sociales des moyens de productions entre pays</p> <p>Exige une approche scientifique, objective et réaliste</p> <p>Tenir compte des phosphates rejetés par les activités humaines, faire des mesures en sortie de STEP</p> <p>Demande à la DREAL de se positionner sur la question de l'eutrophisation des eaux en Bretagne et qu'un bilan soit établi sur l'impact de nitrates et des phosphates sur ces phénomènes de production d'ulves</p> <p>Exprime son étonnement sur le fait qu'aucun bilan ne soit fait des actions mise en place depuis 20 ans - il est certain que les efforts des agriculteurs ont apporté des résultats sur lessivage azoté, le vérifier et le reconnaître</p> <p>Il n'est pas acceptable de constater des positions dogmatiques dénuées de logique et de fondement scientifique - il est inutile de se lancer dans un nouveau plan sans avoir tiré les conclusion du 4e programme</p> <p>Demande à la DREAL de se doter des cartes et relevés de mesures appropriés prouvant la relation entre le taux de nitrates de la Loire et la prolifération des ulves en Bretagne - sans cette étape préalable la coordination ne voit aucune justification de la nouvelle classification de communes en ZV dans le 37 - ce classement sera autant pénalisant pour les exploitations agricoles du 37 qu'inefficaces sur les ulves bretonnes</p>	Un approfondissement de la méthode de prise en compte de l'eutrophisation marine a été mené. Le seuil de classement a été redéfini suite à la consultation. Les proposition de classement sur ce critère sont donc modifiées.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

**Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Centre**
5 avenue Buffon – BP 6407
45 064 Orléans cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41
Fax : 02 36 17 41 01

www.centre.developpement-durable.gouv.fr